

## 2019\_CT2\_443

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Création d'un Espace Test Agricole avec construction d'un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la Métropole, Commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes"**

---

Le 17 octobre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 11 octobre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GUINIERI Frédéric – JOUVE Mireille – LAFON Henri – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – LHEN Hélène donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à GERARD Jacky – TALASSINOS Luc donne pouvoir à DELAVET Christian – TAULAN Francis donne pouvoir à SUSINI Jules

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – de BUSSCHERE Charlotte – GARELLA Jean-Brice – GOUIRAND Daniel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

**Secrétaire de séance** : Stéphane PAOLI

**Monsieur Christian BURLE** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Agriculture**

■ Séance du 17 octobre 2019

**05\_4\_03**

■ **Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Création d'un Espace Test Agricole avec construction d'un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la Métropole, Commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes"**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### ■ Séance du 24 Octobre 2019

12309

### ■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Création d'un Espace Test Agricole avec construction d'un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la Métropole, Commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes"

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans le cadre de sa compétence agricole, la Métropole Aix-Marseille-Provence, poursuit l'ambition de maintenir, de manière dynamique, les surfaces agricoles sur son territoire dans une perspective de reconquête agricole, de renouvellement et d'accompagnement des générations d'exploitants.

À ce titre, la Métropole a décidé de créer un « Espace Test Agricole » tourné vers l'installation en agriculture. L'Espace Test Agricole ou « couveuse agricole » est un dispositif qui permet à de futurs agriculteurs non immatriculés de tester leur projet, en grandeur réelle, dans des conditions optimales, avant la création de leur propre exploitation agricole. Il accueillera 4 porteurs de projets sur des parcelles de 1,5 hectares, pour une période de un à trois ans, exerçant une activité de production maraîchère diversifiée, valorisée en circuit court.

La mise en œuvre concrète du projet et l'accueil des « entrepreneurs à l'essai », nécessite l'aménagement d'une parcelle de 9,5 ha, située Zac de L'Enfant à Luynes. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'exploitation, de type hangar agricole (pour le remisage des engins et le stockage en chambre froide, d'une surface hors œuvre de 800 m<sup>2</sup> environ) ainsi que l'aménagement du parcellaire agricole pour l'exploitation.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_443-  
DE  
Date de télétransmission : 29/10/2019  
Date de réception préfecture : 29/10/2019

L'investissement global, comprenant la construction du bâtiment et les aménagements parcellaires s'élève à 1 250 000 € HT, soit 1 500 000 € TTC. La réalisation du projet s'étalera sur trois ans de 2019 à mi-2021.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, notamment au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT € TTC
Financement externe		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône Plan partenarial métropolitain	60 %	900 000
Autofinancement		
Métropole Aix-Marseille-Provence	40 %	600 000
TOTAL HT	100 %	1 500 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération « Pépinières jeunes agriculteurs » ;
- La délibération n°ENV 004-5212/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 approuvant le principe de la création d'un espace test agricole situé sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, commune d'Aix-En-Provence, Lieu-dit « L'Enfant Est », secteur de Luynes ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de demander une subvention d'investissement relative à l'opération suivante :  
"Création d'un Espace Test Agricole avec construction d'un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la Métropole, Commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes."

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162462, nature 4581 (2128), fonction 6312, autorisation de programme n°2018/2 (DI462-4A).

En cas de versement d'une subvention, la recette correspondante sera constatée sur le Budget principal pour l'exercice 2020 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence en section d'investissement - Nature 1323 - Fonction 6312

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Agriculture

Christian BURLE

**OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - AVIS - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Création d'un Espace Test Agricole avec construction d'un bâtiment d'exploitation sur le territoire de la Métropole, Commune d'Aix-en-Provence, Lieu-dit "L'Enfant Est", secteur de Luynes"**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **23 OCT. 2019**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20191017-2019\_CT2\_443-  
DE  
Date de télétransmission : 29/10/2019  
Date de réception préfecture : 29/10/2019